

Les prestations sociales constituent plus du tiers des ressources des ménages bretons les plus modestes

La Bretagne figure au deuxième rang des régions françaises les moins inégalitaires en termes de revenus, indépendamment des prestations sociales perçues.

La Bretagne se caractérise également par des proportions de retraités et d'indépendants supérieures aux autres régions françaises.

À une échelle plus fine, les territoires bretons présentent toutefois des situations diverses. Les pôles urbains concentrent les inégalités, alors que le littoral accueille les retraités aisés. L'espace périurbain héberge des salariés aux revenus confortables, et ses franges des familles aux revenus plus modestes. Dans les zones à dominante rurale, les prestations sociales atténuent les situations de pauvreté.

Hervé Bovi et Fatima Le Strat, Insee

La Bretagne connaît de moindres situations d'inégalités et de pauvreté comparativement aux autres régions françaises. De ce fait, il est intéressant de s'interroger sur l'impact des prestations sociales sur ces situations : leur rôle en Bretagne est-il plus limité ? La composition du revenu disponible est-elle différente en Bretagne qu'ailleurs en France ? Au-delà de cette vision au niveau régional, l'impact des prestations sociales est-il le même dans tous les territoires bretons ?

La Bretagne est une région moins inégalitaire

En Bretagne, les différences de revenus entre les personnes les plus aisées et celles les plus modestes sont les moins prononcées. En 2014, les 10 % des ménages bretons les plus aisés ont un niveau de vie mensuel (*définitions*) supérieur à 2 896 euros. À l'opposé, le niveau de vie des 10 % des ménages les plus modestes est inférieur à 994 euros. Le rapport de ces seuils haut et bas, dit inter-décile, fournit un indicateur d'inégalité (2,9) situant la Bretagne au second rang des régions les moins inégalitaires

juste derrière les Pays de la Loire (2,8). Il est nettement inférieur à son niveau pour l'ensemble des régions de province (3,5).

De plus, le taux de pauvreté en Bretagne (10,8 %) est le plus faible de toutes les régions de la métropole et se situe 3,9 points en dessous de la moyenne de France métropolitaine. Ce taux de

pauvreté plus modéré résulte de la moindre proportion de bas revenus dans la région, liée notamment au faible taux de chômage (deuxième région française en 2014 avec 8,5 %) et à un taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans supérieur à la moyenne (90,1 % en Bretagne contre 87,2 % en France métropolitaine).

1 Des revenus de pensions et de retraite plus importants en Bretagne contrairement aux revenus d'activités

Composition du revenu disponible (en %)

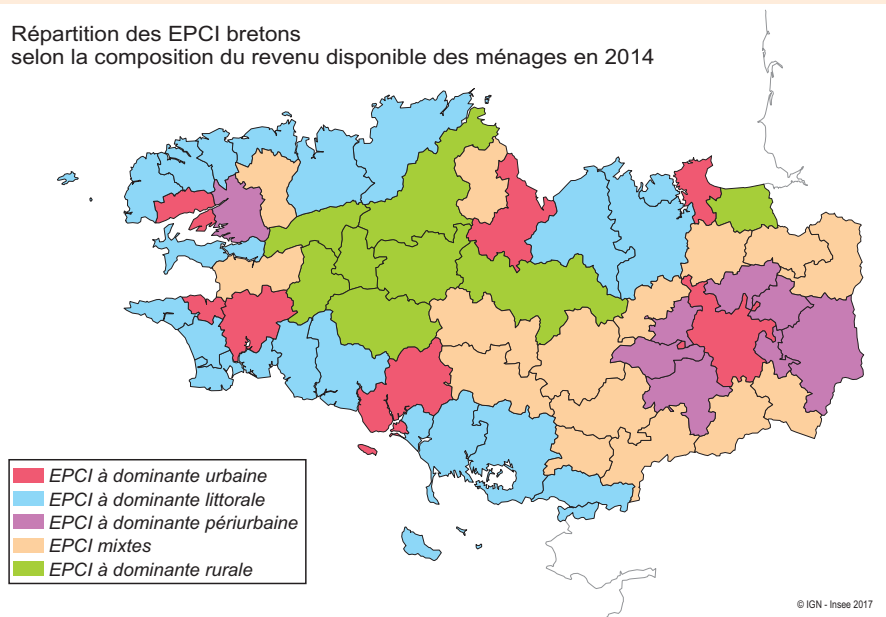
		Bretagne	Métropole	Province
Revenu disponible	Part des revenus d'activités	75,9	81,0	77,6
	Part des revenus de transferts	39,9	36,4	38,5
	Part de l'ensemble des impôts	- 15,8	- 17,4	- 16,1
Revenus d'activités	Part des salaires et traitements hors indemnités de chômage	57,9	64,2	60,9
	Part des revenus d'activités non salariées	6,5	5,7	5,9
	Part des revenus du patrimoine et autres revenus	11,5	11,1	10,8
Revenus de transferts	Part des indemnités de chômage	3,1	3,2	3,2
	Part des pensions, retraites et rentes	31,8	27,9	29,8
	Part de l'ensemble des prestations sociales	5,0	5,3	5,5
	<i>dont part des prestations familiales</i>	2,3	2,2	2,3
	<i>dont part des minima sociaux</i>	1,4	1,6	1,7
	<i>dont part des prestations logement</i>	1,3	1,4	1,5

Lecture : en Bretagne, les salaires et traitements hors indemnités de chômage représentent 57,9 % du revenu disponible des ménages. Le revenu disponible est la somme des revenus d'activités et des revenus de transferts, déduction faite des impôts directs.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

2 Cinq groupes d'EPCI bien distincts

Répartition des EPCI bretons
selon la composition du revenu disponible des ménages en 2014



Source : Insee, Filosofi 2014

Les prestations sociales et les impôts réduisent les inégalités, mais moins qu'ailleurs

En 2014, le revenu mensuel déclaré (*définitions*) par unité de consommation des 10 % des ménages les plus modestes est inférieur à 750 €. Celui des 10 % des ménages les plus aisés est supérieur à 3 047 €. Ainsi, le revenu déclaré des plus riches est 4,1 fois supérieur à celui des plus pauvres. En prenant en compte les prestations sociales et les impôts directs, les 10 % les plus pauvres voient leur revenu maximum augmenter à 994 € (+ 33 %), tandis que les 10 % les plus riches ont un revenu minimum de 2 896 €, soit 5 % de moins que le revenu déclaré. Le rapport inter-décile passe ainsi de 4,1 à 2,9. Les transferts fiscaux et sociaux réduisent ainsi, selon ce critère, de plus d'un quart (28 %) les inégalités en Bretagne (*définitions*). La Bretagne est la région dans laquelle ces transferts jouent le moins, l'effet moyen de ceux-ci s'établissant aux alentours de 40 % en France métropolitaine.

Les prestations sociales représentent plus du tiers du revenu disponible des ménages bretons les plus modestes

En 2014, le niveau de vie mensuel médian des ménages bretons s'établit à 1 705 €. Les revenus d'activité représentent 75,9 % du revenu disponible (*définitions*), les revenus de transferts (indemnités de chômage, pensions, retraites et rentes, prestations sociales) 39,9 % et les impôts directs, déduits des revenus, 15,8 % (*figure 1*). La Bretagne se situe au troisième rang des régions ayant la plus faible part de prestations sociales dans le revenu disponible (5,0 %), en raison notamment d'une moindre importance des minima sociaux

(1,4 %) et des allocations logement (1,3 %). Les prestations familiales représentent quant à elles un poids semblable dans la région et en France métropolitaine (2,3 %). Bien que relativement faible au niveau régional, la part des prestations sociales s'avère beaucoup plus conséquente pour les populations défavorisées. Ainsi, en Bretagne, les prestations sociales représentent 37 % du revenu disponible pour les 10 % des ménages aux revenus les plus faibles¹. Ces prestations sociales jouent ainsi un rôle important pour cette frange de population.

Un poids plus important des retraités et des non salariés

Le revenu disponible des ménages est principalement constitué de revenus d'activité salariée. Cependant, la part de ce type de revenu pour la Bretagne (57,9 %) est inférieure de 6 points à la moyenne de France métropolitaine (64,2 %).

Cela s'explique en premier lieu par l'attractivité de la région pour les retraités, ces derniers constituant 25 % de la population en Bretagne et 22 % en France métropolitaine en 2014. La part des pensions, retraites et rentes est ainsi supérieure de 4 points à son niveau national (31,8 % contre 27,9 %). Suivant ce critère, la Bretagne apparaît comme la deuxième région française derrière la Nouvelle-Aquitaine (33 %).

La part des revenus non salariés y est également une des plus élevées des régions de métropole (6,5 % contre 5,7 % en moyenne métropolitaine). Le poids important des activités agricoles dans la région explique en partie ce résultat. Plus largement, la Bretagne compte en proportion plus de non

salariés parmi les actifs ayant un emploi que la France métropolitaine (respectivement 14,2 % et 12,9 %).

Ainsi, la région concentre dans son ensemble relativement peu de bas revenus et peu d'inégalités. Les prestations sociales y sont plus limitées et les retraites et revenus d'activités non salariées plus importants. La distribution des revenus et le poids des inégalités sont cependant très divers selon les territoires. Une analyse de la composition du revenu disponible dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région (*définitions*) fait ainsi ressortir cinq groupes distincts (*figure 2*).

Les territoires urbains concentrent les inégalités

Les EPCI situés en zones urbaines hébergent une part importante de la population. Les inégalités y sont plus marquées qu'ailleurs, avec des revenus déclarés des plus riches de 4 à 5,9 fois plus élevés que ceux des plus pauvres. Cela vaut en particulier pour la métropole de Rennes et, dans une moindre mesure, pour celle de Brest. La mixité sociale y est importante. Des populations aisées côtoient des ménages aux revenus plus modestes résidant, pour certains d'entre eux, dans des logements sociaux. Ces facteurs expliquent le taux de pauvreté plus élevé sur ces territoires. Dans ces EPCI, les parts des minima sociaux et des prestations logement, qui dépendent des revenus, sont importantes. Les minima sociaux y représentent ainsi de 1,5 % à 2 % du revenu disponible, à comparer à 1,4 % en moyenne régionale. La part des prestations logement oscille entre 1,4 % et 1,9 %, contre 1,3 % en Bretagne. Une fois prises en compte dans leur totalité, les prestations sociales constituent de 4,8 % à 6,2 % des revenus disponibles dans ces EPCI.

Les impôts payés par les ménages résidant dans ces EPCI sont également importants en raison, notamment, de la présence des populations les plus aisées. L'effet cumulé des impôts et des prestations sociales sur la réduction des inégalités, de l'ordre de 28 % à 41 %, est donc plus important dans les EPCI de ce groupe qu'ailleurs en Bretagne (*figure 3*).

Le littoral breton profite de la présence de retraités plutôt aisés

Un second ensemble regroupe la plupart des EPCI du littoral de la région. Ces EPCI

1- La Bretagne figure au troisième rang du classement des régions de France métropolitaine où cette part est la plus faible (elle peut atteindre jusqu'à 50 % selon les régions).

représentent près d'un tiers de la population régionale. À l'exception de la communauté de communes de Blavet Bellevue Océan et de celle du pays des Abers, avec davantage de revenus salariés, ce groupe se caractérise avant tout par des parts importantes des pensions, retraites et rentes et/ou des revenus du patrimoine dans le revenu disponible. Cela résulte pour une large part de la forte attractivité du littoral breton pour les retraités, ces derniers représentant 29 % de la population (25 % au niveau régional). Les ménages résidant dans ces EPCI disposent ainsi de revenus légèrement supérieurs à la moyenne bretonne, avec généralement un taux de pauvreté plus faible que dans l'ensemble de la Bretagne. En découle une part des prestations sociales dans le revenu disponible plutôt faible (entre 2,8 % et 5 % contre 5 % sur l'ensemble de la région), l'effet des revenus de transferts sur la réduction des inégalités et sur le taux de pauvreté s'avérant limité (figure 4).

Les revenus salariés irriguent des territoires à dominante périurbaine aisés et peu inégalitaires

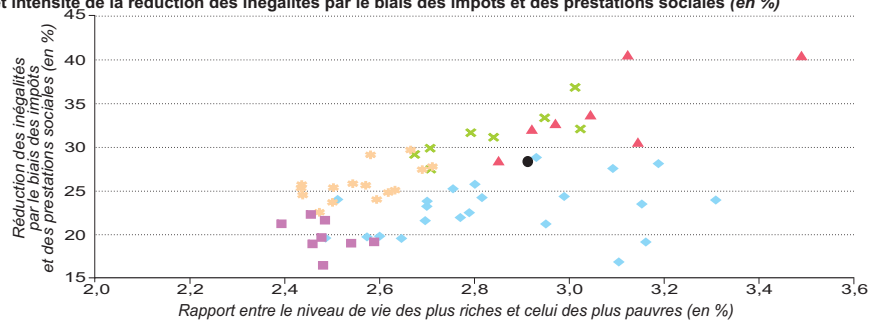
Le développement périurbain autour des métropoles de Rennes et Brest repose essentiellement sur l'installation de familles de couples bi-actifs. Dans les EPCI à dominante périurbaine, la part des traitements et salaires dans le revenu disponible dépasse ainsi de 8 à 20 points la moyenne régionale (figure 5). Le taux de pauvreté y est très faible, de l'ordre de 6 % à 8 % à rapporter aux 11 % du niveau régional. Les revenus des populations les plus modestes de ce groupe sont nettement supérieurs à ceux des autres EPCI de la région. En conséquence, les prestations logement et les minima sociaux, liés aux faibles revenus, jouent peu. Ceci contrairement aux prestations familiales qui fluctuent selon les territoires entre 2,5 % et 3,1 % du revenu disponible et dépassent la moyenne régionale (2,3 %). Globalement, les prestations sociales ont donc un effet restreint dans la réduction des inégalités et la diminution du taux de pauvreté dans ces EPCI à dominante périurbaine.

Entre périurbain et rural, des zones intermédiaires accueillent des familles moins aisées

Au-delà de ces zones périurbaines plutôt aisées, certains EPCI se trouvent dans une situation intermédiaire. Comme pour le groupe à dominante périurbaine, la population y est plutôt familiale, avec une part d'actifs en emploi supérieure à la moyenne régionale. Néanmoins, les revenus d'activité non salariée constituent une part plus importante du revenu disponible que pour l'ensemble de la région, et la population comporte davantage d'ouvriers. Le taux de

3 EPCI à dominante urbaine : impôts et prestations sociales réduisent les inégalités

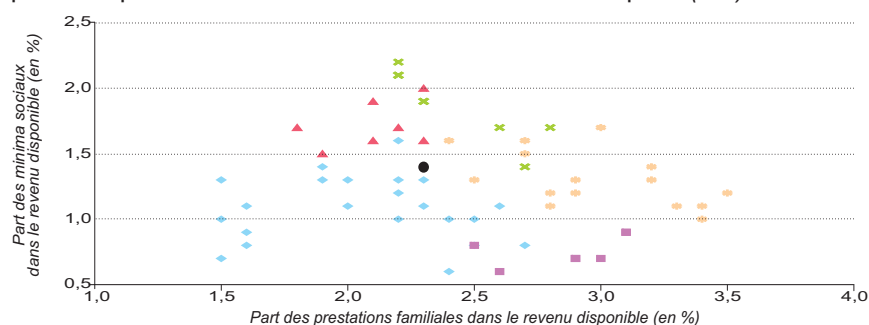
Rapport entre le niveau de vie des plus riches et celui des plus pauvres et intensité de la réduction des inégalités par le biais des impôts et des prestations sociales (en %)



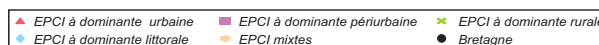
Lecture : en moyenne sur la Bretagne, les 10 % des ménages les plus riches ont un niveau de vie 2,9 fois plus élevé que les 10 % les plus pauvres. Dans les EPCI à dominante urbaine, les impôts et les prestations sociales réduisent fortement les inégalités, mais celles-ci restent malgré tout élevées.

4 EPCI à dominante littorale : moins de prestations familiales et de minima sociaux

Importance des prestations familiales et des minima sociaux dans le revenu disponible (en %)



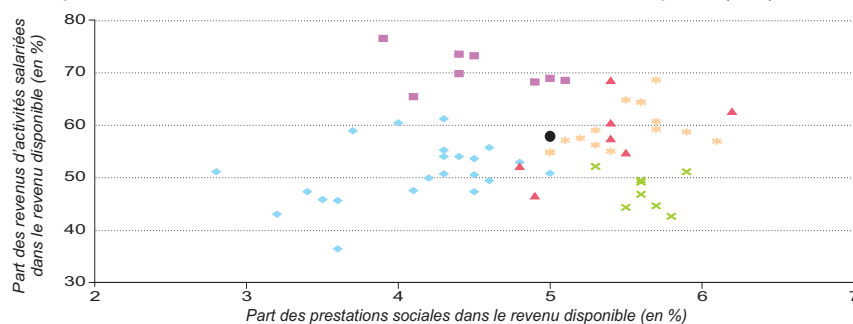
Lecture : en moyenne sur la Bretagne, les prestations familiales représentent 2,3 % du revenu disponible des ménages, et les minima sociaux 1,4 %. Dans les EPCI à dominante littorale, la part des minima sociaux dans le revenu disponible est généralement inférieure à la moyenne régionale. De même, la part des prestations familiales y est généralement plus faible que pour l'ensemble de la Bretagne.



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

5 EPCI à dominante périurbaine : des revenus d'activités salariées importants

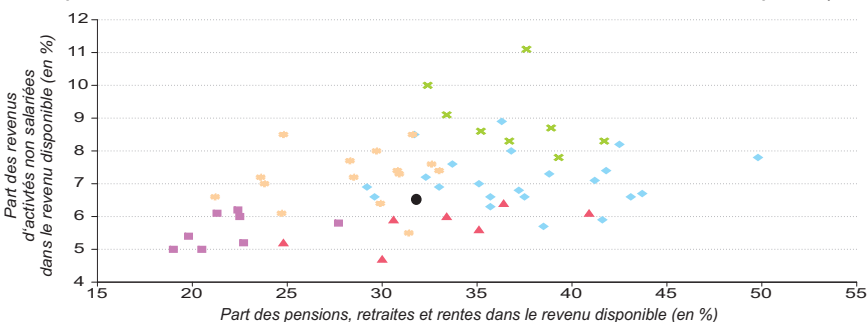
Part des prestations sociales et des revenus d'activités salariées dans le revenu disponible (en %)



Lecture : en moyenne sur la Bretagne, les prestations sociales représentent 5 % du revenu disponible des ménages, et les revenus d'activités salariées 57,9 %. Dans les EPCI à dominante périurbaine, les revenus salariés représentent une forte part du revenu disponible, bien supérieure à la moyenne régionale. La part des prestations sociales dans le revenu disponible y est généralement plus faible que sur l'ensemble de la région.

6 EPCI à dominante rurale : des activités non salariées davantage présentes

Part des pensions, retraites et rentes et des revenus d'activités non salariées dans le revenu disponible (en %)



Lecture : en moyenne sur la Bretagne, les pensions, retraites et rentes représentent 31,8 % du revenu disponible des ménages, et les revenus d'activités non salariées 6,5 %. Dans les EPCI à dominante rurale, les revenus d'activités non salariées ont un poids plus important dans le revenu disponible qu'en moyenne régionale. La part des pensions, retraites et rentes y est aussi plus importante que pour l'ensemble de la Bretagne.

pauvreté reste néanmoins dans la moyenne bretonne, en raison notamment des prestations sociales. Celles-ci sont relativement importantes et représentent entre 5 % et 6,1 % du revenu disponible selon les EPCI. La part des prestations familiales reste comme précédemment plus élevée qu'en moyenne régionale alors que celle des prestations logement et des minima sociaux en est proche. Tandis que les populations les plus aisées disposent de revenus plus faibles que sur l'ensemble de la Bretagne, les revenus des plus modestes sont, pour leur part, peu éloignés de la moyenne bretonne. Les inégalités sont donc plus faibles qu'ailleurs dans la région, le rapport inter-décile des niveaux de vie (*définitions*) ne dépassant pas 2,7 alors qu'il vaut 2,9 sur l'ensemble de la Bretagne.

Les prestations sociales atténuent les situations de pauvreté dans les EPCI à dominante rurale

Enfin, les EPCI à dominante rurale, principalement situés dans le centre de la

Bretagne, forment des territoires aux revenus plutôt modestes. Dans ces EPCI, le taux de pauvreté est plus élevé qu'ailleurs dans la région, variant de 12 % à 18 %. Ces situations plus fréquentes de pauvreté expliquent que la part dans le revenu disponible des prestations sociales y est supérieure à la moyenne régionale, variant de 5,3 % à 5,9 % selon les EPCI. Il s'agit en particulier des minima sociaux, dont la part dans le revenu disponible s'élève jusqu'à 2,2 % dans la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté (1,4 % en Bretagne). Dans ces territoires peu peuplés, les écarts entre revenus déclarés sont légèrement plus importants qu'en moyenne régionale. Ils sont cependant modérés par un niveau de vie des populations les plus aisées relativement faible. En effet, les 10 % des ménages les plus riches déclarent un revenu allant de 30 400 € à 33 800 € par unité de consommation selon les EPCI, à comparer aux 36 600 € pour l'ensemble de la Bretagne.

La population et les activités présentes sur ces territoires expliquent en grande partie

ces résultats. L'agriculture, moins rémunératrice, reste en effet très présente dans ces EPCI à dominante rurale, ce qui se traduit par un poids plus important qu'ailleurs des revenus d'activité non salariée, de 7,8 % à 11,1 %, soit plus que la moyenne régionale (6,5 %) (*figure 6*). Par ailleurs, parmi les salariés, figurent davantage d'ouvriers non qualifiés, dont les rémunérations sont plutôt plus faibles. Enfin, la population de ce groupe comprend une proportion importante de retraités. La part des pensions, retraites et rentes dans le revenu disponible oscille en effet entre 32,4 % et 41,7 % selon les EPCI. Ces retraités sont cependant moins aisés que ceux résidant dans les EPCI du groupe à dominante littorale et les revenus du patrimoine y sont, de fait, moins élevés. ■

Définitions et méthodologie

Revenu fiscal (ou revenu déclaré) : il est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration de revenus.

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Les **déciles de niveau de vie** sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale.

La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou **niveau de vie médian**) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes réside dans un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Mesure des inégalités de revenu : le rapport inter-décile (D9/D1) est l'une des mesures usuelles des inégalités monétaires. Il est ici utilisé pour mesurer les inégalités de revenu fiscal et de revenu disponible, soit respectivement avant et après prise en compte des prestations sociales et déduction des impôts. Habituellement, au niveau national, cette question est étudiée en utilisant un concept différent qui est celui de revenu initial (avant redistribution) dans la mesure où l'ensemble des revenus financiers sont pris en compte (et non seulement ceux intégrés dans le revenu fiscal au moment de la déclaration de revenu) ainsi que la CSG déductible. Toutefois, l'approche retenue ici, sous l'angle territorial, ne modifie pas le sens des conclusions qui seraient obtenues selon cette définition du revenu initial.

La **réduction des inégalités** se mesure en rapportant le gain en termes de rapport inter-décile suite à l'application des prestations sociales et des impôts (différence entre le rapport inter-décile du revenu déclaré et celui du revenu disponible) au rapport inter-décile du revenu déclaré.

EPCI : Les établissements publics de coopération intercommunale sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Méthodologie

Une typologie prenant en compte la décomposition du revenu disponible dans chaque EPCI, suivie d'une classification, ont permis de classer les EPCI bretons dans 5 groupes aux décompositions proches.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Mixité sociale et taux de pauvreté relativement faible dans Rennes Métropole / Jean-François Hervé, Valérie Molina. - Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n° 48 (2016, décembre) - 4 p
- Un taux de pauvreté plus faible et des inégalités de revenus moindres en Bretagne / Laurent Auzet, Fatima Le Strat. - Dans : *Insee Flash Bretagne* ; n° 21 (2016, novembre) - 2 p
- Revenus de transferts versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires / Luc Brière, Marina Robin - Dans : *Insee Focus* ; n° 97 (2017, novembre)

